

**PROCES VERBAL DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 14 SEPTEMBRE 2015**

L'an deux mil quinze, le lundi 14 septembre 2015 à 19 heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de GRAINVILLE sur ODON, en séance publique, sous la présidence d'Emmanuel MAURICE, Maire de GRAINVILLE SUR ODON.

Membres présents : Emmanuel MAURICE - Patrick DENOYELLE - Didier DEGUETTE - Christèle DELAUNAY - Dominique BASSET - Bertrand CAGNEAUX - Karine TRASSARD-DERDA - Nathalie DRIAUX – Jean-Luc FAVREL – Richard ORHANT - Christel ROGER - - Didier LELIEVRE.

Membres absents et excusés : Virginie JOBARD - Marie-Paule GERVAIS

Le conseil municipal est composé de 14 membres en exercice, 12 membres sont présents.
Le conseil municipal a choisi à l'unanimité pour secrétaire de séance : Dominique BASSET.

Minute de silence : Monsieur le maire rappelle le décès de Guy Morin, président des Loisirs Grainvillais, qui nous a quittés le 7 septembre dernier. Une minute de silence est respectée en sa mémoire. Au nom du conseil municipal, Emmanuel Maurice renouvelle toutes ses condoléances à sa famille.

 **Objet : Adhésion à l'association des maires du canton d'Evrecy**
Délibération N° 2015 – 15

Monsieur le maire présente au conseil municipal les statuts de l'association des maires du canton d'Evrecy.


Cette association a pour objet de :

- Développer des liens de solidarité entre maires du canton ;
- Faciliter les informations des maires, leur fournir des renseignements pratiques pouvant faciliter les décisions, organiser des rencontres avec les administrations ;

L'adhésion donne lieu une cotisation annuelle, établie selon la strate de population de la commune.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

1. D'adhérer à l'association des maires du canton d'Evrecy,
2. D'inscrire les crédits nécessaires correspondant à la cotisation annuelle de la commune au chapitre 11- article 6281.

 **Objet : recrutement d'un adjoint d'animation 2^{ème} classe en contrat à durée déterminée de trois mois renouvelable**
Délibération N° 2015 – 16

Monsieur le maire informe le conseil municipal que dans le cadre des activités périscolaires, il convient de recruter à titre temporaire, un adjoint d'animation 2^{ème} classe pour animer un atelier danse. Un contrat à durée déterminée de trois mois renouvelable doit être signé avec la personne recrutée pour une période de 3 mois à compter du 1^{er} octobre 2015 au 31 décembre 2015.

Base de ce contrat : 9 h par mois

Rémunération : cadre d'emplois : adjoint d'animation 2^e classe 7^e échelon IB : 351 IM 328

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise monsieur le maire à signer un contrat à durée déterminée de trois mois renouvelable pour le recrutement d'un adjoint d'animation 2^{ème} classe aux conditions précitées à compter du 1^{er} octobre 2015 au 31 décembre 2015.

Patrick Denoyelle, adjoint, responsable de la voirie et des bâtiments communaux fait le point sur les travaux réalisés au cours de l'été.

1. Travaux de sécurisation

- Mise en place de deux coussins berlinois rue de Fribourg,
- Mise en place d'un coussin berlinois rue du château d'eau,
- Mise en place de quatre stops rue des hauts vents,
- Mise en place de balises type J 11 rue du moulin.

L'objectif principal de ces travaux étant de sécuriser les entrées et sorties du village et de ralentir les automobilistes dont la vitesse reste un danger pour les citoyens, principalement les enfants.

Si on ajoute l'installation ou le remplacement de plusieurs panneaux de signalisation, le montant de ces travaux est conforme à l'enveloppe budgétaire prévue soit un montant de 11 150 € TTC.

Enfin, pour respecter la cohérence de ces différents travaux, il reste à finaliser la sortie de la rue de tilleuls, en réalisant un mini rond-point par un marquage au sol. Il est précisé que ce rond-point restera franchissable par les engins agricoles. Monsieur le maire précise que ce mini rond-point constitue une première phase, la réflexion se poursuivra avec le cabinet AménaGéo pour l'aménagement du centre bourg.

Monsieur le maire remercie Patrick Denoyelle et les membres de la commission pour l'efficacité avec laquelle les opérations ont été menées depuis le vote du budget.

2. Travaux de voirie

- Impasse du haut des jardins et rue de la 15^e division écossaise: la société EIFFAGE a terminé les travaux de réfection de la voirie du fil d'eau à fil d'eau. Un petit réseau d'eau pluviale a été créé pour éviter les désagréments rencontrés chaque hiver (présence de verglas). La part communale concerne les trottoirs et les bordures de trottoirs ainsi que le réseau d'eau pluviale. La totalité des travaux s'élève à 17 208 € TTC.

3. Réseau électrique

- Suite au diagnostic sur le réseau de distribution d'énergie électrique réalisé par le SDEC ENERGIE, un programme de résorption de fils nus par un réseau en câble torsadé est engagé. Les travaux réalisés par l'entreprise STURNO se situent au Valtru, impasse de l'escalier.
- Renforcement de réseaux Pour assurer une meilleure alimentation aux usagers, il convient de remplacer un poste de transformation 100 kVa par un poste de transformation de 160 kVa. L'entreprise GARCYNski TRAPLOIR réalise les travaux. La pose de ce nouveau transformateur se situe rue de la 15^{ème} division écossaise.

4. Travaux bâtiments

- Salle polyvalente : remplacement des stores, installation d'un coupe-son, le remplacement des dalles au plafond est en cours.
- Préfabriqué école : pose d'une rampe, conforme aux normes d'accessibilité, pour permettre l'accès au bâtiment. Cette rampe est financée par la communauté de communes dans le cadre du RAM.

Pont sur la rentrée scolaire :

- Emmanuel MAURICE précise que la rentrée scolaire s'est passée dans de bonnes conditions. Organisation du temps scolaire (OTS)

L'organisation du temps scolaire est identique à celle de l'an passé, les APS vont reprendre normalement. Toutefois, la participation des maternelles aux APS est plus importante.

- Fin du centre aéré le mercredi après-midi,

L'association « Familles Rurales » n'a pas reconduit l'antenne de leur centre aéré à Grainville pour cette rentrée scolaire. Le désengagement des parents, le peu de fréquentation des enfants, le déficit important ont conduit le conseil d'administration de Familles Rurales à supprimer cette prestation. Cette décision est regrettable et dommageable pour quelques familles souligne Emmanuel MAURICE.

Fête communale : Christèle Delaunay, adjointe, responsable de la vie associative dresse un premier bilan : bonne participation des Grainvillais et forte implication des associations. Les commerçants (frites + manège) sont satisfaits. L'association des Loisirs Grainvillais va établir prochainement le bilan financier qui sera présenté lors du prochain conseil municipal.

Bulletin municipal : Christèle Delaunay souhaiterait le retour des communiqués des associations avant le 1^{er} novembre. Elle précise que le bulletin municipal comportera des encarts publicitaires, une liste de commerçants et d'artisans sera envoyée au concepteur du bulletin (ALD Diffusion).

Nouveau schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI)

La loi NOTRe portant nouvelle organisation territoriale de la république, promulguée le 7 août 2015 a fixé le seuil minimum pour les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre à 15 000 habitants. La loi NOTRe renforce les intercommunalités dans leur périmètre et leurs attributions obligatoires. Ce seuil de 15 000 habitants minimum se situe à mi-chemin du seuil de 5 000 habitants actuellement appliqué, et celui de 20 000 habitants défendu par le gouvernement. C'est dans cette optique que la communauté de communes « Evrecy Orne-Odon » (16 017 habitants) avait entrepris des démarches auprès d'Intercom Vallée de l'Orne (7 932 habitants) pour une fusion des 2 interco.

Le seuil des 15 000 habitants n'oblige donc plus la communauté de communes à fusionner. Le calendrier de révision du SDCI établi par monsieur le préfet est très serré :

- ✚ Retour des suggestions des élus sur l'évolution des intercommunalités au plus tard le 20 septembre 2015.
- ✚ Présentation du schéma révisé aux membres de la commission départementale de coopération intercommunale (CDCI) dans la 2^{ème} quinzaine d'octobre 2015.
- ✚ Novembre-décembre délai de 2 mois pour recueillir l'avis des collectivités sur ce projet de schéma
- ✚ 31 mars 2016 : publication par arrêté préfectoral du schéma révisé
- ✚ 15 juillet 2016 : prise des arrêtés préfectoraux fixant le périmètre des nouveaux EPCI

Les arrêtés de création, fusion, modification et dissolution devront prendre effet au plus tard le 1^{er} janvier 2017.

Après ce rappel des faits, reste néanmoins la question :

Faut-il ou non fusionner avec l'Intercom de Vallée de l'Orne ?

Aujourd'hui, les communes ne disposent pas ou peu d'informations sur les différentes compétences et surtout sur les compétences qui seront transférées, ni sur l'impact financier que va générer la fusion sachant que la communauté de communes « Evrecy Orne Odon » fonctionne en fiscalité additionnelle et l'Interco Vallée de l'Orne en taxe professionnelle unique TPU.

Le président de la CCEO réunit tous les maires le mardi 15 septembre pour en débattre. La décision sera prise par le conseil communautaire le jeudi 24 septembre.

✚ **Questions diverses**

Monsieur le maire informe le conseil municipal qu'il a reçu une lettre recommandée d'un habitant de la commune dont il va donner lecture. Mais au préalable, il tient à signaler qu'il déplore le climat délétère qui règne dans la commune depuis quelques semaines par l'envoi de deux lettres anonymes. S'il ne souhaite pas s'étendre sur le sujet, il ajoute que ce procédé est lâche et ne grandit pas le ou les auteurs de ces courriers. Enfin, il remercie toutes les personnes qui lui ont manifesté leur soutien.

Il réaffirme, par ailleurs, que les réunions du conseil municipal sont ouvertes au public, que la convocation de la réunion, avec la date de la séance et de son ordre du jour, est toujours affichée au panneau d'affichage de la mairie.

✚ **Questions d'un riverain concernant l'implantation d'un mobil home sur un terrain privé, rue des hauts vents (riverain présent dans la salle) Monsieur le maire lui donne la parole en fin de séance.**

1. Le propriétaire du mobil home a-t-il fait une déclaration auprès de la mairie pour obtenir une autorisation ?
2. Pourquoi le secrétariat ne lui a-t-il pas fourni les renseignements demandés, lorsqu'il est venu en mairie ?

✚ **Réponses de monsieur le maire**

Monsieur le maire expose les faits :

Fin 2014, le propriétaire, de la parcelle sur laquelle sont implantés une maison et des bâtiments dédiés à une activité professionnelle, est venu en mairie pour demander si le Plan d'Occupation des Sols permettait la construction d'une habitation en vue d'y héberger sa mère. Le document d'urbanisme en vigueur ne le permettant pas, il a alors proposé d'installer un mobil-home dans l'attente de l'approbation du PLU prévue à ce moment en 2015 (mais repoussée depuis en 2016). Le mobil home étant implanté, je l'ai alors toléré jusqu'à l'approbation du PLU. Afin de limiter les nuisances visuelles, j'ai demandé au propriétaire de mieux intégrer le mobil home dans l'environnement, ce qui a été fait rapidement.

En résumé, et pour répondre aux questions posées ce jour

- **OUI**, le secrétariat n'a pu présenter des autorisations d'urbanisme écrites, puisqu'aucune demande n'a été déposée en mairie.
- **NON**, le propriétaire n'a pas d'autorisation officielle d'implanter son mobil-home en l'état actuel du POS en vigueur.
- **NON**, le propriétaire n'a pas implanté ce mobil home d'une façon « sauvage » sans concertation et sans en référer à la mairie.
- **OUI**, il y a eu, entre la municipalité et le propriétaire, un accord tacite, oral et moral pour **tolérer** temporairement et non **autoriser** l'implantation de ce mobil home. Le propriétaire s'engage, dès l'approbation du PLU, à déposer les demandes d'autorisation pour construire une maison d'habitation et à faire toutes les démarches nécessaires auprès de son notaire.

Si tel n'était pas le cas, la municipalité prendrait alors les dispositions qui s'imposent.

Enfin à la question pourquoi monsieur le maire a-t-il décidé seul de l'implantation sans en parler au conseil municipal ?

Les membres du conseil municipal ont unanimement répondu qu'ils étaient au courant.

Après quelques échanges de point de vue, monsieur le maire déclare que l'ordre du jour est épuisé et lève la séance à 20h45.